



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4501

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Lyon Part-Dieu - Démolitions B10 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale - Missions territoriales

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4501**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Lyon Part-Dieu - Démolitions B10 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Missions territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'acquisition et la démolition de l'immeuble B10 ont fait l'objet d'individualisation d'autorisation de programme par délibération n° 2011-2461 du Conseil du 12 septembre 2011 pour un montant de 10 768 000 €.

L'immeuble B10, situé en sortie de gare ferroviaire est, en effet, destiné à la démolition, nécessaire à l'agrandissement et au réaménagement de la place Charles Béraudier permettant de donner plus d'espace et de visibilité à la gare et au pôle d'échanges multimodal.

Une première phase de travaux a eu lieu en 2012. Des investigations supplémentaires sur les structures ont fait apparaître de fortes contraintes liées à l'héritage du bâti acquis. Les diagnostics amiante réalisés en vue de la démolition de l'immeuble B10, ont mis en évidence la présence de colles de parements amiantées sur la façade de l'immeuble.

Le mode opératoire initialement envisagé a donc dû être réétudié : le désamiantage des façades nécessite une technique particulière et nouvelle.

Le coût total de la démolition s'élève à 4,8 M€ en prenant en compte les travaux complémentaires, de la réévaluation des coûts de maîtrise d'œuvre, des études complémentaires et la complexification de l'organisation du chantier et du phasage des travaux :

- début 2014 : désamiantage intérieur,
- été 2014 : désamiantage extérieur,
- début 2015 : déconstruction.

Le montant de l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour la réalisation du projet est de 3,050 M€, compte tenu du disponible sur l'autorisation de programme votée en 2011 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite des travaux de démolition de l'immeuble B10 situé place Charles Béraudier à Lyon 3°.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant de 3 050 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, sur l'opération n° OP06O2572, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 050 000 € en 2014,

- 2 000 000 € en 2015.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 13 818 000 € en dépenses.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et 2015 - compte 2315 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.